



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de soins palliatifs

Question écrite n° 50028

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés au sujet des unités de soins palliatifs prévues jusqu'en 2004 dans la région Rhône-Alpes. Des besoins importants demeurent insatisfaits dans cette région puisqu'il n'y a que 66 lits de soins palliatifs disponibles pour un nombre annuel de décès dus au cancer de plus de 11 500 personnes. Le SROSS, adopté en septembre 1999, ne prévoit que 17 équipes mobiles, aucune unité de soins palliatifs en CHU ou hors CHU, de plus que celles déjà existantes. Or, ces équipes mobiles semblent répondre à un réel besoin, en dépit d'une efficacité qui s'est révélée modeste, comme le souligne le rapport d'information du sénateur Neuwirth, car les équipes soignantes ne font pas appel à elles. Aussi, il lui demande de lui donner des précisions quant à la suffisance du dispositif mis en place en Rhône-Alpes et des effets sur le terrain pour les patients comme pour leurs proches.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50028

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4655